

# Annuaire de l'enseignement primaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mots, tels que : cadran, réflexion, tintamarre supplémentaire, etc.

Dictée préparée de ce texte.

4<sup>o</sup> Analyse. Énoncer les propositions absolues, puis les principales, c'est-à-dire celles qui en ont d'autres sous leur dépendance.

Faire énoncer ou copier toutes les propositions commençant par les pronoms relatifs *qui* ou *que* en indiquant le mot que ces propositions déterminent ou expliquent.

Même exercice pour les propositions s'annonçant par une conjonction ou une locution conjonctive de subordination, en indiquant le verbe dont ces propositions sont le complément, etc.

Suivront les exercices de style et de rédaction.. L.

---

## ANNUAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

---

Un de nos collaborateurs, M. E. V., qui a analysé, à l'intention de nos lecteurs, les premiers articles du *Bulletin*, nous adresse la suite de son intéressant travail. Il a pour objet d'abord une étude sur l'enseignement de la musique par M. Dupaigne.

Dans un premier article paru dans l'*Annuaire* de 1888, M. Dupaigne établit ce qu'il faut entendre en musique, par degré primaire : la méthode simple et courte, facile à retenir par cœur ; cherchant à produire l'émotion sans viser à la virtuosité ; pouvant donner à tous le plaisir de chanter en chœur, à l'unisson, ou avec des parties faciles.

Il indique aujourd'hui quelle doit être la partie technique de l'enseignement, des écoles élémentaires publiques, pour répondre aux programmes (français).

L'auteur distingue en musique, la *science* des combinaisons et des sons, et l'*art* de charmer et d'émouvoir par ces combinaisons. La science est le moyen ; l'art, le but. Dans quelle modeste part doit-on allier la science à l'art des sons dans l'enseignement primaire ? Il faut évidemment ne prendre des connaissances techniques que ce qui est nécessaire pour le but à atteindre, pour l'usage restreint mais artistique qu'en doivent faire les *masses populaires*. Et quel est cet usage ? Le chant, sans complication d'instrument, la simple mélodie ; la chanson de l'ouvrier, du laboureur, du soldat en route, de la famille ; en un mot, le chant populaire.

La masse n'a pas à s'occuper de la musique instrumentale, qui ne peut être que l'apanage de l'élite ; son enseignement dépasse le niveau primaire et demande le concours de professeurs spécialistes, d'artistes. L'enseignement du premier degré est collectif et simultané comme tout le reste de l'enseignement primaire ; il ne mène qu'au chant d'ensemble, qu'au chant choral, que le chœur soit ou non à l'unisson.

Le bon goût doit présider à la direction de l'éducation musicale sans quoi la musique ne sera que « le plus cher et le plus désagréable de tous les bruits ».

Si modeste que soit le niveau où nous nous arrêterons, il faut qu'il nous soit possible d'*entendre* et de *parler*, de *lire* et d'*écrire* notre langue musicale.

L'auteur insiste tout particulièrement sur la nécessité d'une réforme à faire dans l'enseignement musical français : Commencer par les exercices qui font connaître les sons chantés, avant ceux qui enseignent à les lire ; se préoccuper moins de la question des « signes » et davantage de l'éducation de l'oreille.

Quand on sait une langue, quand on a l'habitude de la parler et de l'entendre, ce n'est plus une affaire d'apprendre à la lire dans une écriture de plus ; tandis qu'apprendre à lire une langue qu'on ne sait pas, apprendre par cœur les noms de signes qui ne disent rien à l'esprit, c'est d'abord une tâche ennuyeuse, et ensuite ce n'est pas une tâche de créature intelligente.

Les lecteurs du *Bulletin*, en lisant les lignes qui précèdent, ont de suite reconnu la méthode préconisée ; elle n'est pas nouvelle pour eux. En effet, le *Guide pratique de l'instituteur* l'a décrite d'une manière tout aussi lumineuse en précisant les procédés et la marche de la leçon.

Pour terminer ce court résumé, nous citerons la dernière recommandation de M. Dupaigne :

« Aimez la bonne musique et faites-la aimer à vos élèves. Faites-leur chanter, devant les autorités, les musiciens et le public, avec le timbre doux et charmant des voix d'enfant bien formées, de jolis chants bien simples, sur des paroles bien choisies, bien dites, bien senties, et vous accueillerez justement des applaudissements unanimes.

Mais derrière la porte de vos classes, où vous êtes de par la loi complètement maîtres de vos méthodes d'enseignement, n'ayant de compte à rendre qu'à votre inspecteur primaire, qui sait ce que vaut un enseignement fait avec « amour ». Faites à votre guise..... sans crainte et de votre mieux. »

Passons maintenant la Manche et examinons le mouvement scolaire en Angleterre. Analysons ce que nous en dit M. E. Etienne, professeur d'École normale.

Le payement des instituteurs en Angleterre, jusqu'en 1890, avait lieu d'après les résultats obtenus les jours d'examen sur la lecture, l'écriture et le calcul.

Il y avait aussi des subventions pour les classes où l'on enseignait les matières facultatives. Ce système de payement d'après les résultats semblait devoir sourire à une nation qui se pique d'apporter partout des habitudes commerciales. Mais dans la pratique on s'est heurté à des difficultés sans nombre, et les conséquences du système ont été funestes aux écoles. Une Commission royale s'est réunie et l'a condamnée avec force.

Les conséquences de cet état de choses furent que les instituteurs négligeaient l'éducation proprement dite, la culture des facultés, qui ne portent leurs fruits que dans l'avenir et consacraient tout leur temps aux branches pouvant donner un résultat immédiat le jour de l'examen. Ils en retiraient double avantage : profit matériel et bonne renommée.

Le nouveau Code connu sous le nom de Code de 1890 a remplacé l'ancien. Il fait dans l'enseignement primaire une plus large part à l'éducation proprement dite pour la formation de laquelle l'ancien code faisait trop peu, en favorisant presque exclusivement l'enseignement des branches positives.

La question de l'enseignement gratuit dans les écoles primaires a

fait ces derniers temps un pas de plus en Angleterre. Quoique la loi n'ait pas donné une sanction bien déterminée à ce nouveau progrès qui point à l'horizon, l'avenir n'est sans doute pas éloigné où l'on verra décréter dans ce pays, comme dans tant d'autres qui ne sont pas les moins menacés, la gratuité de l'enseignement primaire, bien que M. Balfour, au nom du Ministère, ait fait la déclaration suivante : Je me refuse à reconnaître le droit abstrait et métaphysique qu'auraient les parents à envoyer leurs enfants à l'école sans payer.....

Nous ne saurions passer sous silence la grève..... des écoliers qui s'est manifestée dans tout le Royaume-Uni, où dans nombre de villes les grévistes se mettaient en marche en portant des bannières sur lesquelles se lisaient ces devises : « Plus de férule, — plus de devoirs à la maison, — moins d'heures de travail. »

Quelquefois ils faisaient pleuvoir des nuées de pierres sur les fenêtres de l'école, cassaient les vitres et osaient menacer l'instituteur.

Mais, hélas ! plus d'une fois ce dernier sortait armé de son sceptre de tyrannie !.... la déroute alors était complète ; les gamins fuyaient à toutes jambes et abandonnaient leurs drapeaux. Enfin les parents, amusés d'abord par les folies de leurs fils, se décidèrent à intervenir ; force resta au parti de la loi et de l'ordre et les jeunes grévistes se virent obligés d'abandonner leurs réclamations et de retourner à l'école.

Nous ne terminerons pas ce rapide aperçu sans signaler le contenu d'une circulaire du 28 mars 1890, adressée aux inspecteurs leur rappelant que, dans beaucoup d'écoles à l'étranger, des exercices gradués de travail manuel se font dans toutes les classes, et que les autres études, d'un ordre plus intellectuel semblent y gagner. Les inspecteurs sont priés, en conséquence, d'encourager les tentatives privées qui pourraient être faites pour organiser le travail manuel dans les écoles primaires, de les étudier de près et d'envoyer un rapport au Ministère.

A propos de travaux manuels, nous croyons savoir de bonne source que les instituteurs de la ville de Fribourg ont fait aux autorités cantonales et communales des propositions pour leur introduction dans cette ville, au profit des élèves des écoles primaires. Nous ne connaissons pas les résultats de leur démarche.

Abordons maintenant un autre ordre d'idées, et écoutons ce que M. Kabeyrin, directeur de l'Ecole normale annexe du Puy, dit à ses élèves-maîtres de 3<sup>e</sup> année, sur la *Discipline à l'école primaire* :

« A peu près tous les auteurs parlent de la discipline comme d'une chose très importante, sans doute ; mais, à leur dire, relativement facile à obtenir. Tout, selon ces auteurs, écrivant en général dans le silence du cabinet, dépend exclusivement du bon vouloir du maître.

Entraîné par des arguments conformes d'ailleurs à mes propres désirs, je me disais qu'après tout, ces écrivains avaient sans doute raison, et qu'à l'avenir j'agisais selon leurs recommandations.

Le retour en classe s'effectuait ; les espérances étaient grandes, malgré l'expérience du passé. Mais, hélas ! les désillusions suivaient de près les premiers élans de mon ardeur : les difficultés reparaisaient ; et les caractères se montraient selon l'heureuse expression d'un auteur, aussi variés que les feuilles des arbres. »

N'est-ce pas là l'histoire de tous les membres de l'enseignement, qui ont au cœur tant de généreux sentiments, et dont la vie se passe en efforts continuels, destinés à favoriser le développement de tout bien et à extirper le germe de tout mal ?...

« Suivons le maître dans sa laborieuse journée, nous verrons ce qu'il doit faire ou éviter.

L'heure de la classe sonne. Depuis un moment déjà le bon maître est à son poste. Il a mis chaque chose à sa place : la salle est propre, bien aérée, les tableaux sont pourvus des modèles, des cartes, des dessins et des plans qui feront l'objet de la leçon.

Tout présente à l'œil un aspect qui plaît ; les murs eux-mêmes ont reçu leur petite décoration, images et objets divers qui en cachant leur monotone nudité, fournissent matières à d'intéressantes causeries.

Maintenant que le nid est bien préparé, la porte s'ouvre au jeune essaim. Voyez ces figures enfantines, toutes radieuses à la vue du maître qui paraît. On sent qu'il y a là un courant de véritable affection, sûr garant du bon gouvernement scolaire ; l'affection doit engendrer, en effet, cette crainte salutaire, qui, au dire de l'Écriture, est le commencement de la sagesse, car la seule pensée de déplaire à la personne aimée maintient dans le respect et le devoir. Ainsi en est-il de nos écoliers.

Mais il faut dire aussi que leur maître n'est point un vulgaire mercenaire : il se donne à eux corps et âme. Voyez-le exposant la leçon qu'il a *préparée avec tant de conscience* : la clarté, la vivacité, l'entrain et jusqu'au ton de sa voix, tout inspire l'autorité, tout commande l'attention. Sa parole est grave et assez basse, tant pour ménager sa poitrine que pour arriver à se faire mieux écouter et obéir. »

Jamais les difficultés ne le rebutent ; s'il le faut, il répète jusqu'à dix fois ses explications. Il est patient, mais point pour cela apathique. Un signe, un coup d'œil lui suffisent pour rappeler à la règle l'élève oublieux ou turbulent ; il ne lui a même pas adressé la parole. Mais dans la leçon qu'il donne, il met de la partie tous ses élèves, provoquant et faisant naître les questions, les petites mains se lèvent, et les intelligences travaillent : c'est la ruche qui bourdonne et amasse pour l'avenir. Il ne laisse aucune prise à l'inaction, mère de l'indiscipline. Si pourtant la fatigue ou l'ennui commencent à gagner la classe, un chant, une marche pour s'aligner et se rendre dans la cour, viennent donner la sérénité et la bonne humeur à tous. Ne lésinons pas sur le temps accordé à ce demi-repos, car une attention soutenue, durant trois heures, est impossible à des enfants, peut-être même à des hommes faits.

L'auteur aime les récréations animées, bruyantes même, où l'on court, se pousse, s'échauffe ; généralement on travaille là, et l'on ne songe pas (car le temps manque) à miner l'autorité et former les petites cabales des mécontents.

Les enfants ne sont pas des étrangers ou des indifférents pour le maître. Non, il les suit de la pensée et du cœur, il les voit quelquefois dans leur propres familles, où il recueille de précieux renseignements. Ces rapports familiers demandent *du tact et de la circonspection*.

Quelquefois, il est vrai, il semble difficile d'intéresser des parents ignorants, à nos petites questions ; eh bien ! l'expérience apprend qu'en général on vient vite à bout de cette petite indifférence ; car sous une écorce plus ou moins rude, bat toujours le cœur du père. Intéressons les parents à l'œuvre de l'école, qu'on s'en fasse des collaborateurs, si non, le jour où des plaintes seront portées contre nous, l'instituteur n'aura que des accusateurs et pas un avocat.

Si nous devons combattre l'indifférence si préjudiciable à la disci-

pline, à plus forte raison devons-nous nous mettre en garde contre la manie, trop fréquente peut-être chez le jeune maître, de dénigrer le pays où il exerce : « Climat, habitudes, personnes et caractères, tout est pour eux matière à critiques. Ils ne se considèrent là que comme des oiseaux de passage.

Naturellement, leur considération et leur respect en souffrent, car la *discipline* est œuvre d'affection, de confiance et de respect. Comment l'instituteur veut-il qu'on lui accorde tout cela, si lui-même n'offre rien en échange ? Si une commune aime et honore le maître qui lui a donné, durant de longues années, le meilleur de son esprit, de ses forces ou de son cœur, il est difficile, au contraire, qu'elle l'attache à celui qui, au moins en apparence, n'a pas voulu se faire l'homme du pays et ne s'intéresse à rien de ce qui le touche. »

---

## NÉCROLOGIE

---

Mardi 23 juin, est décédée M<sup>lle</sup> Carrel, qui fut pendant plus de 40 ans maîtresse de l'école des filles de Courtion. C'était une institutrice modèle qui a consacré sa vie et ses talents à l'éducation de la jeunesse. D'une grande fermeté de caractère, elle a su toujours obtenir une bonne discipline dans son école. Grâce à ses excellentes méthodes, elle a formé des élèves distinguées, et son école a toujours été classée parmi les premières du district. Beaucoup de maîtres trouveraient en elle un bel exemple d'ordre, de ponctualité et d'exactitude. Elle a inculqué à ses élèves la piété qu'elle a pratiquée toute sa vie. Toute à ses devoirs, elle a acquis la confiance de ses supérieurs, l'estime de ses collègues et le respect de ses élèves. De ces dernières, plusieurs se rappellent encore cet épisode émouvant qui survint sous le régime de 1847. Un jour, M. le Préfet du Lac, en faisant la visite de l'école, lui posa cette question : « Mademoiselle, vous savez que vous devez prêter serment à la constitution et j'ai l'ordre de recevoir votre serment. » M<sup>lle</sup> Carrel répondit catégoriquement : « Jamais je ne prêterai ce serment. » M. le Préfet ajouta : « Je vous donne demi-heure pour réfléchir et faites attention aux conséquences d'un refus. » M<sup>lle</sup> Carrel répliqua : « Jamais je ne le prêterai, quelles qu'en soient les conséquences. » Peu de temps après, elle dut quitter son poste. Elle alla en Pologne, où elle y trouva un emploi de préceptrice.

En 1857 elle rentra au pays et reprit la direction de l'école qui lui avait été jadis confiée et elle la dirigea jusqu'en 1889, où l'âge et les infirmités l'obligèrent à quitter l'enseignement. Ses élèves garderont toujours d'elle un bon souvenir.

C'est bien d'elle qu'on peut dire : Elle a veillé sur les pas des siens et n'a pas mangé le pain de l'oisiveté.

Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur. Que dès à présent, dit l'Esprit-Saint, ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent.

P.